



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Urgence mobiliser aide internationale propagation du covid-19

Question écrite n° 27933

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'urgence à mobiliser l'aide internationale pour faire face à la propagation du covid-19, notamment en collaborant avec Cuba. En effet, Cuba dispose de médecins spécialistes en maladies infectieuses prêts à intervenir en France comme ils le font déjà en Italie, où a été envoyée une brigade médicale d'une cinquantaine de médecins. Par la voix de son ministre des affaires étrangères, Bruno Rodriguez, le gouvernement cubain s'est dit disponible pour mettre en œuvre toute collaboration internationale pour faire face à l'urgence. De plus, très performants en biotechnologie, les laboratoires cubains ont mis au point un médicament antiviral, l'Interferon Alfa 2 B, qui n'est pas un vaccin mais permet de réduire les pathologies graves liées à l'infection du coronavirus. Sélectionné par la commission nationale chinoise de la santé, l'Interferon Alfa 2 B permet en effet d'éviter les complications et la multiplication des symptômes chez les patients : plus de 1 500 Chinois ont été traités avec succès avec ce produit. De nombreux pays recourent déjà à ce médicament. D'autres, comme l'Espagne, sont en lien avec les autorités cubaines pour que cette thérapie puisse être utilisée pour faire face à l'épidémie. Il lui demande s'il envisage que soient engagées au plus vite des discussions avec l'État cubain pour développer une coopération médicale bilatérale entre les deux pays, portant à la fois sur l'accueil de médecins cubains et sur l'utilisation en France de l'Interferon Alfa 2 B. André Chassaigne souligne que le blocus des États-Unis contre Cuba, contraire au droit international, ne peut en aucun cas affecter la collaboration médicale franco-cubaine, d'autant plus que les conventions de Genève interdisent tout embargo de médicaments.

Texte de la réponse

La France est pleinement mobilisée pour renforcer et coordonner la réponse internationale à la propagation du Covid-19, au sein de l'Union européenne, des organisations des Nations unies et des différentes instances multilatérales. La France est très reconnaissante à l'égard des autorités cubaines pour la contribution que leur pays peut fournir pour renforcer ces efforts. La France procède à une évaluation régulière de la situation sanitaire, en lien avec ses partenaires de l'Union européenne, pour adapter son dispositif en fonction des évolutions de la situation sanitaire. Elle examine également les coopérations médicales qui pourraient être mises en place dans certaines de ses collectivités outre-mer, notamment dans les collectivités françaises d'Amérique. Des coopérations médicales avec Cuba pourraient être étudiées en fonction de l'évolution des besoins de ces collectivités. Un certain nombre de mesures ont été prises pour faciliter ces évolutions, notamment dans le cadre du décret pris le 31 mars 2020 par le ministère des Solidarités et de la Santé qui prévoit, pour la durée de l'état d'urgence sanitaire, une procédure simplifiée d'autorisation d'exercice à titre provisoire, délivrée par les directeurs généraux des agences régionales de santé et le représentant de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon, à des professionnels de santé titulaires d'un diplôme obtenu dans un Etat autre que la France. Il appartient aux collectivités concernées de mettre en œuvre avec les services du ministère des Solidarités et de la Santé ce décret, en fonction de besoins sanitaires identifiés. Concernant les études relatives à l'utilisation en France de thérapies utilisant l'Interferon Alpha 2B, seul le ministère des Solidarités et de la Santé est compétent pour y répondre.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27933

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2455

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3534